

Élimination des stéréotypes liés au sexe dans l'Union

2012/2116(INI) - 12/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 368 voix pour, 159 voix contre et 98 abstentions, une résolution sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union.

Le Parlement souligne qu'en dépit de certains progrès réalisés dans de nombreux États membres, nombre de femmes continuent de supporter une part disproportionnée des charges en matière d'éducation des enfants et de soins domestiques, renforçant encore le stéréotype selon lequel les responsabilités familiales incombent prioritairement aux femmes et compromettant l'égalité sur le marché du travail. D'importantes lacunes persistent encore dans la législation relative à la non-discrimination contre les femmes et l'égalité des genres dans les domaines de la sécurité sociale, de l'éducation et des médias, de l'emploi et des salaires. Il convient dès lors que d'importantes mesures soient prises au niveau européen pour enrayer cette tendance.

Dans ce contexte, la Commission est invitée à :

- intégrer la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines politiques ;
- utiliser au mieux les financements européens disponibles dans cette optique ;
- soutenir les actions des États membres en faveur de l'élimination des stéréotypes ;
- développer des stratégies qui s'attaquent aux causes profondes des discriminations et violences envers les femmes.

En revanche et contrairement à la position de sa commission au fond, le Parlement ne reprend pas la disposition du rapport appelant à reconnaître d'urgence, la nécessité d'introduire un cadre réglementaire qui interdise le fait d'utiliser les jeunes filles et les femmes en tant qu'objets sexuels dans le secteur des boissons alcoolisées.

Le Parlement revient ensuite sur quelques idées clés en vue d'éliminer les stéréotypes liés au genre :

- **Médias et culture** : rappelant que dans les médias (et singulièrement dans la publicité), 60% des rôles où il est question de vaquer aux tâches ménagères ou de s'occuper des enfants sont clairement attachés à la figure féminine, le Parlement demande à la Commission, aux États membres ainsi qu'à la société civile de coopérer étroitement afin de lutter contre de telles pratiques, notamment en recourant à des outils efficaces qui garantissent le respect de la dignité humaine et la probité dans le marketing et la publicité. Les professionnels de la publicité sont notamment appelés à renforcer les programmes de formation et d'éducation de manière à dépasser les stéréotypes, combattre les discriminations et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet effet, des cours spéciaux sur les stéréotypes liés au genre dans les médias sont réclamés ainsi que des campagnes de sensibilisation à la **tolérance zéro** dans toute l'Union européenne face aux insultes sexistes.

Il appelle également à : i) adopter des mesures de discrimination positive pour veiller à ce qu'un nombre plus élevé de femmes accèdent à des postes à responsabilités dans les médias ; ii) produire des données comparables sur le sujet ; iii) prendre des mesures concrètes pour interdire toutes les formes de pornographie dans les médias, ou faire la promotion du tourisme sexuel ; iv) combattre la sexualisation des jeunes filles en proposant un soutien financier pour les mesures prises dans les États membres.

- **Éducation et formation** : le Parlement insiste pour que l'on agisse de manière effective **dans les écoles primaires et secondaires et les établissements d'enseignement supérieur**, afin d'informer les jeunes sur les répercussions négatives des stéréotypes liés au genre. Dans ce contexte, il appelle à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes **depuis le plus jeune âge et au rejet de toute forme de violence**.

D'une manière générale, il incite le monde éducatif à définir et à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et des exercices pratiques destinés à promouvoir l'égalité dans les programmes d'enseignement. Une préparation des enseignants et des formateurs de l'enseignement formel et informel s'avère également essentielle.

Le Parlement insiste également sur la nécessité **d'analyser les programmes et le contenu des livres scolaires en vue d'une réforme visant à intégrer la dimension du genre dans tous les contenus éducatifs en tant que thème transversal, tant pour éliminer les stéréotypes liés au genre** que pour rendre plus visibles la contribution des femmes et leur rôle dans l'histoire, la littérature, l'art, etc., dès les premières années d'école.

- **Marché du travail** : le Parlement souligne que les stéréotypes liés au genre dans l'éducation et la formation ont d'importantes répercussions sur le marché du travail, où les femmes sont toujours l'objet d'une ségrégation horizontale et verticale. Cela participe au fait qu'il existe toujours des secteurs d'activité considérés comme "masculins" (qui emploient plus de 85% d'hommes) et dans lesquels, par conséquent, le niveau salarial est plus élevé que dans les secteurs considérés comme "féminins" (qui emploient plus de 70% de femmes). Il attire en outre l'attention sur l'inquiétude croissante que suscite l'incidence négative des stéréotypes liés au genre **sur l'écart salarial de 16,4% entre les hommes et les femmes**. Il rappelle au passage que les stéréotypes liés au genre sur le marché du travail continuent à limiter l'accès des femmes à certains domaines, tels que le métier d'ingénieur, de pompier, les secteurs de la fabrication, de la construction, les secteurs techniques et scientifiques et les nouvelles technologies, mais limitent également l'accès des hommes aux domaines liés à la petite enfance.

Pour lutter contre la **discrimination salariale** et sur le marché du travail, le Parlement fait une série de propositions qui peuvent se résumer comme suit : i) activités de sensibilisation **afin d'informer les employeurs et les employés** du lien entre les stéréotypes liés au genre et l'écart de rémunération et d'accès à l'emploi ; ii) réexamen des structures salariales dans les métiers dominés par les femmes afin de supprimer les stéréotypes de genre qui sont ancrés dans le problème de l'écart de rémunération ; iii) mise en place de politiques nationales permettant d'augmenter le nombre des structures d'accueil d'enfants et des personnes âgées, à bas coût et de qualité, accessibles aux parents qui travaillent ; iv) **proposer des aménagements du temps de travail** et des formes adéquates de congé parental pour les hommes et les femmes.

Le Parlement insiste sur le fait que les stéréotypes de genre ont une tendance auto-réalisatrice et que, là où l'on n'offre pas aux femmes les chances de faire leurs preuves, elles ne parviendront jamais à briser les barrières qui bloquent leur progression. La Plénière ne retient cependant pas la position du rapport visant à demander la promotion de quotas pour l'autre sexe dans les professions qui sont traditionnellement considérées comme "masculines" ou "féminines". Le Parlement appelle en revanche à des mesures résolues en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Il insiste par ailleurs sur la question des **pensions**, en indiquant que les femmes âgées sont particulièrement touchées par l'écart de rémunération entre les sexes et que cet écart se répercute également au niveau de leur retraite. Elles sont alors plus touchées que les hommes par la pauvreté lorsqu'elles deviennent âgées.

- **Prise de décision économique et politique** : d'après une étude, en 2012, les femmes européennes ont représenté seulement 14% des membres des conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en

bourse, ce qui accrédite l'existence de ce qu'on appelle le "**plafond de verre**", qui empêche les femmes d'obtenir des postes de direction et de bénéficier de perspectives égales de promotion. Le Parlement réclame donc des campagnes de sensibilisation encourageant les femmes à être plus actives sur la scène politique et à se présenter comme candidates au sein des gouvernements locaux ou nationaux.

Au plan européen, il demande aux États membres d'encourager la parité en proposant **une femme et un homme comme candidats au poste de commissaire européen** notamment, ainsi qu'une batterie d'autres mesures destinées à promouvoir les femmes aux postes décisionnaires.

Rappelant que les femmes ne comptaient que pour 12% des membres des conseils d'administration en Europe en 2010, le Parlement soutient l'ambition de la Commission d'établir des quotas contraignants de femmes aux postes de responsabilité des grandes entreprises cotées. La Plénière renonce cependant à réclamer la création d'un "fonds à l'égalité" destiné à recueillir les recettes tirées des sanctions qui découlerait de la non-application des quotas.

Le Parlement propose enfin une série d'autres actions dont des actions résolues de **lutte contre les violences faites aux femmes**, la promotion de nouvelles recherches sur les causes profondes des stéréotypes liés au genre et l'impact des stéréotypes sur l'égalité des genres dans la société et les normes culturelles, des échanges de bonnes pratiques entre États membres et la mise en place de moyens de protection (sous la forme de médiateurs ou d'autorités de surveillance des médias) afin de veiller à la mise en œuvre de codes de conduite.